



COMMISSION STATUTS et REGLEMENTS et OBLIGATIONS des CLUBS

PV6 St et Rég 2

PV téléphonique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du 20 juillet 2026

Président : Monsieur SABATIER Patrick

Présents : Madame FONTAINE Catherine, Messieurs ANASTASIO Alain, GOURRIER Alexandre, MONTAGNE Alain, ROMOJARO Mickaël, TRINQUESSE Jean-Louis.

Assiste : Madame FRANQUEMBERGUE Floriane (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 10 h 00

Composition des divisions pour la saison 2026 – 2027

La composition des divisions est arrêtée en fonction :

- des décisions de la commission des statuts et règlements et obligations des clubs en date du 16 juin 2025 (PV 240 St et Rég 16),
- des engagements des équipes seniors féminines, jeunes U18 D1, U15 ET U13 ACCESS R2 et ACCESS D1 au 15 juillet 2026.

La Commission établit la liste provisoire des clubs pouvant évoluer dans les différents championnats départementaux. A NOTER que ces listes sont établies :

- sous réserve des dossiers en cours de procédure,
- sous réserve d'être en règle statutairement et financièrement.

Par ailleurs, ces listes restent soumises à l'approbation du Comité de Direction du District de l'Yonne.

1.1 Championnat Départemental Féminin à 8 D1 E.LECLERC

- Considérant les refus d'engagement en D1 des équipes de CERISIERS 1, CHARMOY 1, RAVIERES 1,

la commission décide, en conformité avec l'article 1 des règlements seniors féminins et sous réserve de confirmation officielle par courriel au secrétariat du district (ffrancquembergue@yonne.fff.fr) **au plus tard à 10 heures le 21 juillet 2025,**

- l'accession des ayant droit :

ST CLÉMENT 1 (courriel d'acceptation reçu le 16 juillet à 18h05),

CHENY 1 (courriel d'acceptation reçu le 17 juillet à 14h10),

- considérant le refus d'accéder d'APPOIGNY 1 / JOIGNY 1,
- considérant le refus de maintien en D1 d'AVALLON FCO 1 / SEREIN HV 1,
- considérant le refus de l'UF TONNERRE 1 d'évoluer en D1 avec un championnat à 6 équipes,

La commission note l'engagement des **5 équipes** :

CHAMPIGNY 1 – CHENY 1 – CHEVANNES 1 – SENS FC 1 – ST CLÉMENT 1

1.2 Championnat Départemental Féminin à 8 D2

- Considérant le refus d'engagement en D2 de l'équipe de JOIGNY 1,
- Considérant le non-engagement de l'équipe de HERY 1,

La commission note l'engagement des **18 équipes** :

AILLANT 1 – APPOIGNY 1 / JOIGNY 1 – AUXERRE STADE – AVALLON 1 / SEREIN HV 1 – CERISIERS 1 – CHÉU 1 – CHEVANNES 2 – CHARMOY 1 – ECN 1 – GURGY 1 – MAGNY 1 – MONÉTEAU 1 – NEUVY SAUTOUR 1 – RAVIERES 1 – SENS FP 1 – SEREIN AS 1 / CHABLIS 1 – ST SAUVEUR MOUTIERS 1 – UF TONNERRE 1.

- Considérant le peu d'équipes engagées en D1 Féminin E. LECLERC,
- Considérant qu'il n'est pas sportivement acceptable de proposer un championnat à 5 équipes,

La commission regrette la décision des clubs de ne pas honorer leur maintien ou accession en D1 E. LECLERC.

La commission décide de remettre à une date ultérieure la composition des championnats Seniors féminins et demande au département féminin de la Commission Technique de proposer une nouvelle formule qui sera soumise à l'approbation du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football.

1.3 Championnat Départemental U18 D1

- Considérant le refus d'engagement des équipes de CERISIERS 1, PARON 1, SENS FC 2.

La commission décide, en conformité du nouveau format d'engagement en championnat validé par le Comité de Direction du 9 juillet et sous réserve de confirmation officielle par courriel au secrétariat du district (f francquembergue@yonne.fff.fr) **au plus tard à 10 heures le 10 juillet 2026**,

ST GEORGES 1 (courriel d'acceptation reçu le 3 juillet à 10h23),

CHAMPS 1 (courriel d'acceptation reçu le 3 juillet à 13h31)

VARENNES 1 (courriel d'acceptation reçu le 7 juillet à 11h39)

La commission valide l'engagement des **10 équipes** :

- AILLANT 1 – APPOIGNY 1 – AUXERRE STADE 2 – AVALLON 1 – CHAMPS 1 – ENT. FLORENTINOIS 1 – JOIGNY 1 – ST GEORGES 1 – VARENNES 1 – TOUCY 1

1.4 Championnat Départemental U15 ACCESS R2

- Considérant le refus d'engagement de l'équipe de AUXERRE SC 1.

La commission décide, en conformité du nouveau format d'engagement en championnat validé par le Comité de Direction du 9 juillet et sous réserve de confirmation officielle par

courriel au secrétariat du district (ffrancquembergue@yonne.fff.fr) **au plus tard à 10 heures le 10 juillet 2026,**

PARON 1 (courriel d'acceptation reçu le 3 juillet à 10h59),

La commission valide l'engagement des **8 équipes** :

- AILLANT 1 – AJ AUXERRE 3 – AUXERRE STADE 2 – ENT. FLORENTINOIS 1 – JOIGNY 2 – PARON 1 – SENS FC 2 – UF TONNERRE 1

1.5 Championnat Départemental U15 ACCESS D1

- Considérant le refus d'engagement des équipes de AILLANT 1, CHAMPS SUR YONNE 1, JOIGNY 3, MAGNY 1, MONÉTEAU 1, SENS FC 3, SENS JEUNESSE 1, SERGINES 1.

La commission décide, en conformité du nouveau format d'engagement en championnat validé par le Comité de Direction du 9 juillet et sous réserve de confirmation officielle par courriel au secrétariat du district (ffrancquembergue@yonne.fff.fr) **au plus tard à 10 heures le 10 juillet 2026,**

SENS FP 1 (courriel d'acceptation reçu le 5 juillet à 10h47),

La commission valide l'engagement des **8 équipes** :

- AJ AUXERRE 4 – APPOIGNY 2 – AUXERRE SC 1 – AUXERRE STADE 3 – AVALLON 1 – CHABLIS 1 – HERY 1 – SENS FP 1

1.6 Championnat Départemental U13 ACCESS R2

- Considérant le non-engagement de l'équipe de AJ AUXERRE 1.

La commission décide, en conformité du nouveau format d'engagement en championnat validé par le Comité de Direction du 9 juillet et sous réserve de confirmation officielle par courriel au secrétariat du district (ffrancquembergue@yonne.fff.fr) **au plus tard à 10 heures le 10 juillet 2026,**

AVALLON 1 (courriel d'acceptation reçu le 3 juillet à 16h49),

La commission valide l'engagement des **8 équipes** :

- APPOIGNY 1 – AUXERRE SC 1 – AUXERRE STADE 1 – AVALLON 1 – JOIGNY 2 – PARON 1 – SENS FC 2 – UF TONNERRE 1

1.7 Championnat Départemental U13 ACCESS D1

- Considérant le refus d'engagement de l'équipe UF TONNERRE 2,
- Considérant le non-engagement de l'équipe de AJ AUXERRE 2,

La commission décide, en conformité du nouveau format d'engagement en championnat validé par le Comité de Direction du 9 juillet et sous réserve de confirmation officielle par courriel au secrétariat du district (ffrancquembergue@yonne.fff.fr) **au plus tard à 8 heures le 16 juillet 2026,**

CHAMPIGNY 1 (courriel d'acceptation reçu le 9 juillet à 22h31)

ENTENTE FLORENTINOISE 1 (courriel d'acceptation reçu le 15 juillet à 23h15)

MONT ST SULPICE 1 (courriel d'acceptation reçu le 9 juillet à 19h06)

La commission valide l'engagement des **16 équipes** :

- AILLANT 1 – APPOIGNY 2 – AUXERRE SC 2 – AUXERRE STADE 2 – CHAMPIGNY 1 – CHAMPS SUR YONNE 1 – ENTENTE FLORENTINOISE 1 – GATINAIS 1 – HERY 1 – MALAY LE GRAND 1 – MIGENNES 1 – MONT ST SULPICE 1 – PARON 2 – SENS FC 3 – ST CLÉMENT 1 – ST GEORGES 1

1.8 Championnat Seniors Départemental 1 E.LECLERC

- considérant le PV de la commission sportive de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du 16 juillet 2026,
- considérant que l'équipe de VARENNES 1 est repêchée en championnat régional 3.

En conséquence, la commission procède au maintien de l'équipe de CHAMPS SUR YONNE 1 (premier ayant-droit) en championnat départemental 1 sous réserve de confirmation officielle par courriel au secrétariat du district (ffrancquembergue@yonne.fff.fr) **au plus tard à 10 heures le 21 juillet 2026**,

CHAMPS 1 (courriel d'acceptation reçu le 17 juillet à 16h24),

1.9 Championnat Seniors Départemental 2

- Considérant le maintien de CHAMPS SUR YONNE 1 en championnat départemental 1,

La commission procède au maintien de l'équipe de GÂTINAIS 1 (premier ayant-droit) en championnat départemental 2 sous réserve de confirmation officielle par courriel au secrétariat du district (ffrancquembergue@yonne.fff.fr) **au plus tard à 10 heures le 21 juillet 2026**,

GÂTINAIS 1 (courriel d'acceptation reçu le 17 juillet à 19h49),

Entente – saison 2026/2027

La commission prend note et valide l'entente :

Seniors Féminines :

- ✓ SEREIN AS 1 / CHABLIS 1

Dates limites d'engagements

- Jeunes U13-U15 ACCESS D2 : mercredi 19 août 2026
- Jeunes U18 D2 : mercredi 19 août 2026
- Challenge de la Convivialité : jeudi 10 septembre 2026
- Foot en marchant : jeudi 10 septembre 2026

- Féminines Loisirs : jeudi 10 septembre 2026
- Ado loisirs : jeudi 10 septembre 2026
- Foot animation : jeudi 10 septembre 2026
- Futsal Championnat et/ou Coupe : mardi 15 septembre 2026
- **Délai pour refuser un engagement en coupe : lundi 31 août 2026**

Fin de la réunion : 11 h 30.

Le Président
SABATIER Patrick

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »